

Agen, vendredi 18 novembre 2016

## DOSSIER DE PRESSE

### Décision modificative n°2

Aujourd'hui, les 42 conseillers généraux se réunissent en session plénière à l'Hôtel du Département. Cette séance est consacrée à la Décision modificative n°2.

26 dossiers sont examinés par l'Assemblée départementale, parmi lesquels :

- le **Schéma de l'autonomie 2016-2020**, qui fixe les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale pour les personnes âgées et handicapées
- les travaux de la commission « **une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle** » avec un rapport d'étape contenant les premières préconisations
- l'**aménagement numérique du territoire**, avec les opérations de montée en débit du réseau hertzien, le déploiement de la fibre optique et la création d'un campus numérique, technopole de la transition numérique en Lot-et-Garonne
- le **programme « Du 47 dans nos assiettes »**, qui vise à mieux nourrir les collégiens tout en soutenant le monde agricole, avec l'introduction de produits locaux et frais, voire des produits bio dans la restauration collective.

---

### Les aspects financiers de la DM 2

**Cette décision modificative, ultime ajustement budgétaire à quelques semaines de la clôture de l'exercice 2016, traduit la sincérité des prévisions de l'année qui ne sont affectées que par des ajustements mineurs.** Il s'agit en effet d'ajustements à la marge, tant les équilibres financiers votés lors du budget sont respectés.

Le budget 2016 progresse de 3,3 M€, pour des dépenses sociales essentiellement, soit une variation inférieure à 1 %. Ainsi, avec la DM 2, le budget 2016 s'élève à 420,7 M€ répartis comme suit :

- 345,7 M€ en fonctionnement
- 75 M€ en investissement.

## Schéma de l'Autonomie 2016-2020

Afin d'accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le Conseil départemental élaborait jusqu'alors un schéma pour chaque public concerné. Ces deux schémas permettaient de définir les orientations de la politique départementale et d'identifier les actions à mener pour répondre aux besoins de ces personnes et à leurs projets de vie. Avec l'adoption fin 2015 de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement et début 2016 de la loi de Modernisation de notre système de santé, il apparaît plus pertinent et efficace de réaliser un schéma unique.

**Ainsi, dorénavant, ces deux schémas fusionnent pour devenir le Schéma de l'Autonomie. Le Département impulse ainsi le décloisonnement de ces deux secteurs du médico-social.** Cette convergence n'induit pas pour autant de confusion dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : toutes n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes projets et il existera toujours des prises en charge très spécialisées.

La pratique des services départementaux sera elle aussi décloisonnée, avec une réflexion plus transversale sur les politiques sociales menées, avec une recherche systématique d'optimisation des moyens et des compétences, mais une également une plus grande maîtrise des coûts, tant pour la collectivité que pour la solvabilité des personnes âgées et/ou handicapées.

Afin d'élaborer le Schéma de l'Autonomie 2016-2020, le Conseil départemental a défini plusieurs phases de travail, à savoir :

- l'analyse de l'existant avec le bilan des précédents schémas personnes âgées et personnes en situation de handicap
- la prise en compte des besoins actuels des publics concernés
- la définition des actions à mettre en place
- l'anticipation des impacts financiers pour faciliter les prises de décision.

Une nouvelle fois, cette démarche a été participative, avec une large concertation de tous les acteurs des champs social et médico-social. Lancés dès septembre 2015, **les travaux ont réuni plus de 150 acteurs du territoire** intervenant dans les secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais également des usagers.

**Le Schéma de l'Autonomie 2016-2020, qui repose sur une approche plus préventive que curative, repose sur 4 axes stratégiques et 13 actions phares :**

### 1. La nouvelle gouvernance des politiques de l'autonomie en Lot-et-Garonne

- Mettre en place la conférence des financeurs
- Mettre en place le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- Optimiser et sécuriser le partage d'informations entre les opérateurs du secteur handicap et du secteur autonomie

### 2. Le développement local de l'autonomie

- Mettre en place une Maison de l'autonomie et des plateformes d'appui
- Soutenir la coopération et le potentiel d'emplois du secteur de l'autonomie
- Promouvoir l'interconnaissance des services
- Impulser le développement d'une filière autonomie - TIC

### 3. Le soutien de l'autonomie adapté aux besoins

- Favoriser la fluidité des parcours et éviter les ruptures d'accompagnement
- Améliorer l'offre de répit et mettre en place des réponses individualisées aux besoins des aidants
- Veiller au rééquilibrage de l'offre d'hébergement et des interventions à domicile
- Faciliter le parcours des personnes handicapées vieillissantes

### 4. La participation citoyenne et le vivre ensemble

- Améliorer et soutenir l'offre de transport adapté
- Favoriser l'accès des personnes en perte d'autonomie à l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

## Pour une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle

Dans le cadre des travaux de la commission spéciale de refondation des politiques départementales, installée en 2015, l'ensemble des membres a reconnu la nécessité absolue d'optimiser encore davantage la gestion dans les politiques départementales, notamment dans le domaine de l'aide sociale. Ce vœu a également été partagé par l'assemblée départementale dans son entier.

De là est née l'idée de créer un groupe de travail pour « une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle », sous la présidence de Pierre Costes. En répondant à l'enjeu de rationalisation de la gestion des prestations individuelles d'aide sociale, **ce groupe de travail a pour finalité d'assurer l'équité de traitement de l'ensemble des demandes d'aide dans le respect du juste droit et d'affirmer la gestion rigoureuse de Département dans l'attribution des prestations sociales.**

Après de nombreux échanges avec les acteurs concernés en Lot-et-Garonne mais également des partages d'expériences avec d'autres Départements, **il a été décidé de créer une équipe dédiée aux fonctions de contrôle, tant pour les prestations individuelles (dont les trois allocations individuelles de solidarité : APA, PCH et RSA) que pour les établissements sociaux et médico-sociaux.**

### Quelques exemples de préconisations proposées par ce groupe de travail :

- contrôler a priori et/ou a fortiori les bénéficiaires d'aide sociale pour s'assurer de leur juste attribution
- réaffecter les crédits recouverts, suite à un contrôle RSA donnant lieu à des pénalités, au financement d'actions d'insertion
- limiter la durée des plans d'aide afin de réétudier plus régulièrement ces derniers et ainsi de s'assurer de leur adéquation aux besoins effectifs du bénéficiaire (notamment pour les bénéficiaires de l'aide à domicile ou de la prestation de compensation du handicap)
- mettre en œuvre le contrôle de tous les services d'aide à domicile.

## La dynamique numérique en Lot-et-Garonne

Aménagement numérique avec de nouvelles offres wifi haut débit déjà accessibles sur le département et premiers chantiers de déploiement de la fibre optique début 2017, première édition du concours « La start'up est dans le pré » lancé par le cluster Inoo, nouvelle édition du salon Numéric Day, une offre de formation numérique qui s'étoffe, création d'un campus numérique... cette liste non exhaustive démontre que les projets autour du numérique sont multiples en Lot-et-Garonne ! **A l'origine de cette dynamique numérique : le Département, catalyseur de projets, facilitateur des initiatives, fédérateur des acteurs.**

En effet, le Département de Lot-et-Garonne a engagé depuis plusieurs années nombre d'initiatives destinées à accompagner la transition numérique au bénéfice des acteurs publics et privés de son territoire, investissant ainsi dans les réseaux mais se mobilisant aussi pour la promotion des usages.

En prenant à bras le corps le dossier du numérique (haut débit avec le Wimax dès 2006, Wifi haut débit aujourd'hui et très haut débit demain), le Département remplit totalement son rôle d'aménageur du territoire. Il veille à garantir une équité territoriale et à combler la fracture numérique entre urbain et rural. A l'heure où l'économie numérique représente plus de 25 % de la croissance de notre économie, il était en effet indispensable que les pouvoirs publics s'emparent de cette question.

Cette action publique importante a indéniablement favorisé et suscité des initiatives privées pour accompagner le développement des usages, à côté et/ou en partenariat avec des entreprises lot-et-garonnaises leaders dans ce secteur (Sygems, Coaxis, JeChange.fr...).

Le cluster INOO et des associations comme Etic47 se sont ainsi créées pour fédérer les acteurs économiques du numérique, et lancer des opérations de promotion et diffusion à l'image du concours « la Start-Up est dans le pré ». D'autres initiatives, comme le lancement du FabLab porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne, illustrent également cette dynamique partagée. Enfin, l'installation récente de l'école d'informatique In'Tech Sud-Ouest vient compléter la diversité des acteurs de la transition numérique.

**Il est essentiel aujourd'hui de s'appuyer sur ces multiples initiatives, de canaliser les énergies et leur offrir un site « d'épanouissement ». C'est l'ambition globale du projet « Campus Numérique 47 », implanté dans les locaux de l'ESPE à Agen.**

L'ambition de **Campus Numérique 47** est de créer une **technopole de la transition numérique**, soit un écosystème vertueux pour accompagner la transition numérique au travers de plusieurs axes de développement :

- former les nouvelles générations au développement des outils numériques
- favoriser et accompagner l'innovation sous toutes ses formes
- fournir un contexte de développement propice à la création et au développement des acteurs économiques
- diffuser le plus largement possible les potentiels de développement
- anticiper les usages futurs et préparer les réponses adaptées
- offrir un contexte global favorable au développement des entreprises numériques.

Les cibles sont à la fois les jeunes en formation, les entreprises en création et en développement, mais aussi les collectivités et le grand public.

Le coût de ce projet ambitieux mais réaliste est d'environ 5 M€, répartis sur 4 phases de programme afin de réaliser les travaux nécessaires à la modernisation et à l'adaptation des locaux.

Pour mener à bien ce projet, le Département, en partenariat étroit avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat, constitue aujourd'hui une association. Cette association a pour objet de porter le projet d'une technopole dédiée à la transition numérique tant pour les acteurs publics que privés. En effet, les quatre membres fondateurs de l'association seront rejoints par plusieurs partenaires privés et

institutionnels, tels que InTech'Info, Inoo, Etic 47 mais également les agglomérations d'Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot...

Il s'agira de coordonner les acteurs du numérique, d'assurer la gestion et l'animation du Campus numérique, de mettre en place les conditions nécessaires et favorables à l'émergence de talents et entreprises numériques et les emplois afférents ou encore de favoriser de nouvelles implantations d'entreprises numériques sur le territoire lot-et-garonnais.

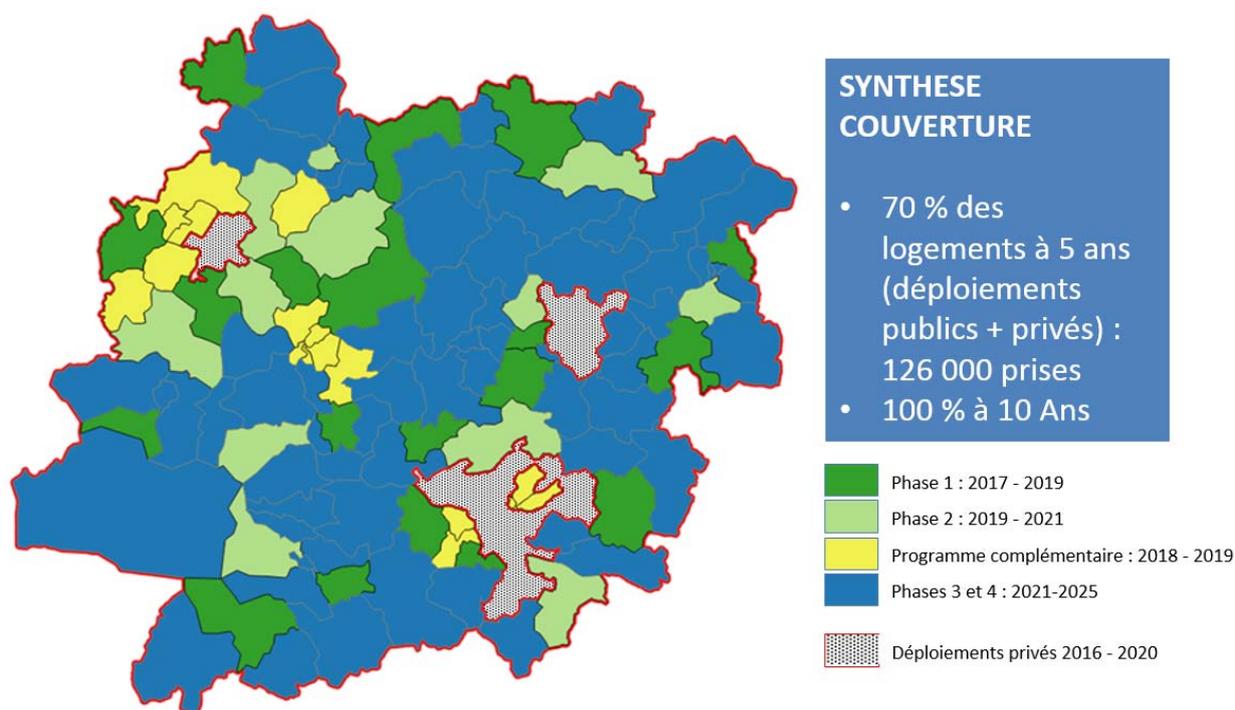
Le Département alloue une enveloppe de 25 000 € en 2016 pour le fonctionnement de cette association.

**Autre enjeu majeur : le déploiement de la fibre optique, avec les premiers chantiers prévus à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.** Début novembre, un contrat a été signé entre la Société publique locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine chargée de l'exploitation et de la commercialisation des réseaux publics THD et le syndicat Lot-et-Garonne numérique.

Ce contrat vise à mettre à la disposition des fournisseurs d'accès à Internet (FAI), via la SPL, le réseau qui sera construit par le syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique. Cette structure propose de nombreux avantages : un modèle économique performant, plus d'efficacité en matière de commercialisation ou encore une meilleure qualité de service pour les usagers, en témoigne l'adhésion de nombreux départements de la région Nouvelle-Aquitaine.

**En Lot-et-Garonne, il s'agit, dans les 10 années à venir, de déployer la fibre dans les 305 communes qui ne seront pas couvertes par l'opérateur privé Orange.** Ce programme représente un investissement sans précédent avec 130 millions d'euros sur 10 ans et répond à l'objectif d'équité territoriale souhaité par le Département.

### Carte prévisionnelle de déploiement de la fibre 2017-2025



**Tous ces chantiers contribuent à faire du Lot-et-Garonne un département attractif et performant en matière de numérique, pour tous les usages et pour tous les publics, des professionnels aux particuliers.**

## Du 47 dans nos assiettes : mieux nourrir nos enfants tout en soutenant nos agriculteurs

Lutter contre le gaspillage alimentaire, servir des repas équilibrés et de qualité, valoriser notre agriculture en développant des circuits courts et en favorisant l'introduction de produits locaux... voici quelques-uns des défis à relever en matière de restauration scolaire.

**Avec 1,45 million de repas servis par an (soit près de 10 000 repas servis quotidiennement dans les collèges, plus de 3 M€ consacrés à l'achat de produits et des tonnes d'aliments divers consommés, la restauration scolaire mérite une attention particulière.**

A titre indicatif, en 2010, dans les collèges du département, ont été consommés :

- 21,6 tonnes de pommes de terre
- 11,8 tonnes de tomates
- 3,4 tonnes de courgettes
- 17 tonnes de pommes
- 5,5 tonnes de melon
- 1,3 tonne de rôti
- 5,2 tonnes de bourguignon
- 4,35 tonnes de viandes hachées fraîches
- 6,4 tonnes de poulets entiers
- 9,3 tonnes de cuisses de poulet
- 3,5 tonnes d'escalopes de dinde....

Autant dire que les aliments utilisés dans la restauration scolaire représentent une opportunité économique forte pour les producteurs locaux ! **Il est donc nécessaire de favoriser les échanges locaux, en mettant en relation les filières, les producteurs et les acheteurs de la restauration collective.**

Ainsi, le Conseil départemental met tout en œuvre pour améliorer ce service, avec le soutien des chefs cuisiniers et de leurs équipes qui officient chaque jour dans les collèges. Des tests de consommation ont été réalisés dans 9 collèges, afin de mieux comprendre les habitudes de restauration, d'évaluer le gaspillage, de connaître les produits qui plaisent le plus.... Ils permettent d'adapter « l'offre du cuisinier et la demande de l'enfant » et de faire évoluer les habitudes de consommation, en douceur. **La mise en place de buffets par exemple permet de rendre les demi-pensionnaires plus autonomes, avec une augmentation du taux de prise de l'ordre de 30 % et une diminution du volume des déchets de l'ordre de 45 %.**

Parallèlement, le Département accompagne les producteurs et les équipes des cuisines afin de structurer les achats et de privilégier des aliments produits localement, frais et de saison, et bio dans la mesure du possible.

L'enjeu est d'encourager un approvisionnement local, « Du 47 dans nos assiettes » tout en développant les groupements d'achat, d'abord pour la restauration scolaire mais également pour toute la restauration collective.

**Le travail réalisé avec le groupement d'achat d'Agen, qui approvisionne 14 collèges et lycées, va dans ce sens car des critères de proximité « Lot-et-Garonne » ont été ajoutés aux clauses du marché pour l'année 2016. Ainsi, pour les lots « veau » et « yaourts bio », les collèges s'approvisionnent désormais localement.**

**En 2017, le groupement d'achats départemental réunira les 24 collèges publics, et permettra de généraliser des approvisionnements locaux pour certains produits alimentaires.**

## Actions à venir :

### **Améliorer la consommation des collégiens**

- augmenter le taux de consommation des demi-pensionnaires
- développer la collaboration entre les cuisiniers
- passer de 30 % de déchets en 2015 à moins de 15% en 2019 soit une économie de l'ordre de 450 000 € par an

### **Développer l'approvisionnement de façon durable en produits issus de Lot-et-Garonne et de la région dans les collèges (60% dont 20% de produits bio)**

- mise en place d'un nouveau logiciel pour remplacer Presto en Janvier 2017
- suivi et développement de l'intégration des achats locaux (identification des fournisseurs potentiels, analyse de l'organisation des filières et l'impact au niveau du département...)

**Du 47 dans nos assiettes : voilà l'objectif commun à toutes ces actions**, qui visent ainsi à mieux nourrir les collégiens tout en soutenant le monde agricole.

#### Contacts presse :

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 73 69 23 54 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**Véronique Détery, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [veronique.delery@lotetgaronne.fr](mailto:veronique.delery@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département